

RÈGLEMENT FINANCIER 2026-2027

Préambule

L'inscription, la réinscription et le maintien d'un enfant à **La Petite Ecole Ho Chi Minh City (LPE Ho Chi Minh City)**, impliquent l'acceptation sans réserve du Règlement Intérieur de l'établissement ainsi que du présent Règlement Financier (ci-dessous désigné par le terme « Règlement Financier »).

Le présent Règlement Financier prend effet pour l'année scolaire 2026-2027. Il annule et remplace tout document antérieur.

La scolarité au sein de LPE Ho Chi Minh City est payante. L'accueil de l'enfant est subordonné au paiement des frais de scolarité. Le Règlement Financier s'applique à toute nouvelle inscription ou réinscription d'un élève sur la liste des effectifs de l'école.

LPE Ho Chi Minh City organise en amont de chaque rentrée scolaire une structure pédagogique adaptée au nombre d'élèves à accueillir, en termes de ressources humaines comme de matériel. L'engagement de chaque famille est donc tout aussi important à respecter que l'engagement de l'école auprès des familles.

Frais de scolarité

Les prix sont exprimés en **dongs vietnamiens (VND)**. Les tarifs sont revus annuellement et sont amenés à augmenter en fonction notamment, du taux d'inflation et de l'indice des prix à la consommation (IPC).

Dans le contexte de grande tension économique actuel, nous vous informons que le montant indiqué pour les frais de scolarité 2026-2027 est susceptible d'ajustements à la marge et ne sera définitivement fixé qu'à la fin du mois de juin 2026.

CRÈCHE (DE 12 MOIS À 3 ANS)			A régler
Droits de première inscription (VND)	7 350 000		- 30 % avant le 30 mars 2026
	10 500 000		Tarif plein
Type de frais (VND)	5 jours complets	5 matinées	A régler
Frais de scolarité annuels	200 000 000	163 000 000	En trois versements suivants
Early Bird *	190 000 000	154 850 000	- 5% en un versement avant le 31 mai 2026
Septembre-décembre 2026	80 000 000	65 200 000	Avant le 31 août 2026
Janvier-mars 2027	60 000 000	48 900 000	Avant le 15 décembre 2026

Avril-juin 2027	60 000 000	48 900 000	Avant le 15 mars 2027
-----------------	------------	------------	-----------------------

MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE (VND)				A régler
Droits de première d'inscription (VND)	10 500 000			- 30 % avant le 30 mars 2026
	15 000 000			Tarif plein
Droits de réinscription (VND)	5 040 000			- 30 % avant le 28 février 2026
	7 200 000			Tarif plein
MATERNELLE (de 3 à 6 ans)	Scolarité	Cantine	Total	A régler
Frais de scolarité annuels	253 000 000	20 500 000	273 500 000	En trois versements suivants
Early Bird *	240 350 000	20 500 000	260 850 000	- 5% en un versement avant le 31 mai 2026
Septembre-décembre 2026	101 200 000	8 200 000	109 400 000	Avant le 31 août 2026
Janvier-mars 2027	75 900 000	6 150 000	82 050 000	Avant le 15 décembre 2026
Avril-juin 2027	75 900 000	6 150 000	82 050 000	Avant le 15 mars 2027
ÉLÉMENTAIRE (de 6 à 11 ans)	Scolarité	Cantine	Total	A régler
Frais de scolarité annuels	281 000 000	20 500 000	301 500 000	En trois versements suivants
Early Bird *	266 950 000	20 500 000	287 450 000	- 5% en un versement avant le 31 mai 2026
Septembre-décembre 2026	112 400 000	8 200 000	120 600 000	Avant le 31 août 2026
Janvier-mars 2027	84 300 000	6 150 000	90 450 000	Avant le 15 décembre 2026
Avril-juin 2027	84 300 000	6 150 000	90 450 000	Avant le 15 mars 2027

*Early Bird : en cas de départ de l'école, la famille perd le bénéfice du tarif EB. Les trimestres restent dus dans leur intégralité et l'école rembourse uniquement la différence éventuellement trop perçue.

Conditions générales

Réduction fratries :

- Pour le 2^{ème} enfant : 5% de remise sur les frais de scolarité
- Pour le 3^{ème} enfant et pour les suivants : 10 % de remise sur les frais de scolarité

Les entreprises signataires d'un accord de partenariat peuvent cumuler ces réductions avec celles proposées dans l'accord.

Bourses :

- Les familles de nationalités françaises et inscrites au registre du Consulat de France au Vietnam peuvent demander une bourse scolaire pour leur(s) enfant(s). Toutes les informations utiles sont répertoriées sur le site internet du Consulat.
- Pour les familles en difficulté financière pour l'année scolaire 2026-2027, des bourses pourront être demandées via le Fonds de solidarité Odyssey Avenir (jusqu'à 2000 euros par an). Les demandes de bourses devront être faites et motivées auprès de l'établissement qui les remontera auprès d'Odyssey Education. Deux commissions d'attribution auront lieu pendant l'année, au mois de mars 2026 et au mois de juin 2026.

Tous les montants non couverts par les bourses sont à la charge de la famille dans son ensemble.

Paielements

Tout paiement adressé à La Petite Ecole Ho Chi Minh City peut être effectué de trois manières :

- En numéraire
- **Par virement bancaire** sur le compte suivant :

Nom du bénéficiaire : Cong TNHH Giao Duc Hai Dang

**Nom de la banque : JOINT STOCK COMMERCIAL BANK FOR FOREIGN
TRADE OF VIETNAM (VIETCOMBANK)
THU THIEM BRANCH**

**Numéro de compte : 0261003465168
SWIFT Code : BFTVVNVX**

Les virements doivent être accompagnés en communication de la référence de la facture réglée ainsi que du nom de famille.

- Par Carte Bancaire à l'école :

Le paiement par carte bancaire (CB) est accepté pour le règlement des frais de scolarité et autres services. Cependant, il est important de noter que des frais de transaction seront appliqués pour ce mode de paiement. Ces frais peuvent varier en fonction de l'émetteur de la carte bancaire

I. INSCRIPTION

a. Procédure

L'inscription d'un élève sur la liste des effectifs de l'école est subordonnée à :

- La création d'un compte sur la plateforme EDUKA, le renseignement des rubriques obligatoires et l'envoi des documents requis,

- Le versement des droits de première inscription.

La confirmation de l'inscription est ensuite envoyée par l'administration

b. Droits de première inscription

Les droits de première inscription s'élèvent à **10 500 000 VND pour les inscriptions en crèche et à 15 000 000 VND pour toutes les inscriptions de la PS au CM2**. Ils sont dus en totalité lors de l'inscription, même en cas d'arrivée en cours d'année scolaire. Ils ne sont pas transférables et ne sont pas remboursables. Aucun prorata ne sera remboursé en cas de départ en cours d'année scolaire.

Pour toute inscription réalisée **avant le 30 mars 2026**, une remise de 30% est appliquée sur les droits de première inscription.

Le paiement des droits de première inscription, qu'il soit effectué par la famille de l'enfant ou par un tiers employeur, vaut acceptation du présent Règlement Financier.

c. Liste d'attente

LPE Ho Chi Minh City se réserve le droit d'ouvrir des listes d'attente lorsqu'il y a trop d'inscrits pour le nombre de place disponibles.

Afin de réserver une place sur la liste d'attente, l'école demande aux familles de régler les droits de première inscription. Une facture est émise après réception du formulaire d'inscription. Les dossiers sont classés par ordre de paiement des droits de première inscription.

Si l'école est dans l'incapacité de donner une place à un enfant placé en liste d'attente, elle propose à la famille un remboursement de l'intégralité des sommes versées. La famille peut refuser afin de conserver sa place sur liste d'attente pour l'année en cours et/ou l'année suivante.

À tout moment, lorsque l'enfant est en liste d'attente, la famille peut retirer son dossier et se faire rembourser la totalité des sommes versées.

Lorsqu'une place est confirmée pour un enfant jusqu'alors en liste d'attente, si la famille refuse la place, l'école conservera les droits de première inscription sauf si ce refus se fait au moins trois mois avant la date prévue de rentrée de l'enfant. Dans ce dernier cas, l'ensemble des frais avancés sera remboursé.

II. REINSCRIPTION

Pour les élèves déjà inscrit à La Petite Ecole Ho Chi Minh City et dont les parents souhaitent les réinscrire pour l'année scolaire 2026-2027, l'école demandera aux familles de s'acquitter des frais de réinscription d'un montant de **7 200 000 VND** pour les élèves de la PS au CM2.

Ces frais sont payables dans les 7 jours ouvrables après la réception de la facture.

La réinscription ne sera confirmée qu'après règlement des droits de réinscription dans leur totalité. En cas d'annulation subséquente ou de départ en cours d'année scolaire, ces droits ne sont pas remboursés.

Pour toute réinscription réalisée avant le 28 février 2026, une remise de 30% est appliquée sur les droits de réinscription.

A noter que tout élève scolarisé dans un établissement du groupe Odyssey Education au moment de son inscription dans un autre établissement du groupe, bénéficie des conditions applicables aux réinscriptions du nouvel établissement, et non de celles prévues pour une première inscription.

III. FRAIS DE SCOLARITÉ

L'accueil de l'enfant dans l'établissement est subordonné au paiement des frais de scolarité.

Les frais de scolarité comprennent le matériel et les fournitures scolaires utilisés en classe. Ils excluent le coût de la demi-pension (service de cantine), le service de transport scolaire, les activités hors temps scolaire et les tenues scolaires.

Il y a deux types de tarifs : le tarif annuel « *Early Bird* » et le tarif par paiement échelonnés.

a. Tarif annuel « *Early Bird* »

Le tarif « *Early Bird* » offre une réduction de **5%** sur le total des frais annuels 2026-2027, accordée aux familles et entreprises qui s'acquittent de l'ensemble du paiement avant le **31 mai 2026**.

b. Paiements échelonnés

Les frais de scolarité réglés par paiements échelonnés sont dus en totalité. Ils sont facturés par trimestre.

- **Echelonnement trimestriel des frais de scolarité**

Le paiement trimestriel des frais de scolarité se fait en trois tranches, conformément au planning ci-dessous.

Période	Facturation	Date limite de paiement	Pourcentage
Trimestre 1	Avant le 31/07/26	15/08/26	40%
Trimestre 2	Avant le 15/11/26	15/12/26	30%
Trimestre 3	Avant le 15/02/27	15/03/27	30%

Tout paiement effectué au-delà de ces dates échéances entrainera des pénalités.

c. Traitement des impayés

J + 8 après la date d'échéance : Une première relance est adressée par courriel aux familles concernées.

J + 21 après la date d'échéance : Une deuxième relance est adressée par courriel. Les familles sont convoquées par la Direction afin d'échanger sur la situation et convenir des modalités de régularisation.

À ce stade, des frais administratifs de relance d'un montant de 1 200 000 VND seront automatiquement appliqués à la facture concernée.

J + 30 après la date d'échéance : Une troisième et dernière relance est envoyée par courrier recommandé.

À compter du lundi suivant l'envoi de cette relance, l'élève ne sera plus autorisé à assister aux cours tant que la situation n'aura pas été régularisée.

d. Crèche

Il existe plusieurs types de tarifs pour les tout-petits, selon le rythme souhaité. Si une famille souhaite modifier la formule choisie en cours de trimestre, il conviendra de respecter un délai de deux semaines. Une nouvelle facture sera alors émise pour ajuster le montant des frais de scolarité (du trimestre ou de l'année en cours).

e. Arrivées en cours d'année scolaire

En cas d'arrivée en cours d'année, tout mois entamé est dû. Les frais de scolarité sont facturés au *prorata temporis*. Les droits d'inscription sont dus en totalité.

IV. DEPARTS ET ABSENCES

a. Départ en cours d'année scolaire

Afin d'obtenir un remboursement, tout départ doit faire l'objet d'une justification : déménagement, problèmes financiers ou familiaux sérieux, etc.

Les familles doivent soumettre un préavis de départ de 30 jours au moins avant le début du trimestre à partir duquel l'enfant sera absent. Si le préavis est reçu moins de 30 jours avant le début de ce trimestre, celui-ci sera facturé intégralement.

Tout trimestre entamé est dû dans son intégralité.

Les départs anticipés pour convenance personnelle au cours du 3^{ème} trimestre n'ouvrent pas droit à remboursement.

En cas de relocalisation, La Petite Ecole Ho Chi Minh City se réserve le droit de demander des justificatifs de l'employeur précisant que la famille est bien relocalisée avant la fin de l'année scolaire et que l'enfant sera scolarisé jusqu'à la fin de l'année scolaire dans un autre établissement.

b. Absence en cours d'année scolaire

L'absence momentanée ou prolongée de l'enfant inscrit, quelle qu'en soit la durée ou les raisons, ne peut ouvrir le droit à une réduction des frais de scolarité et aucun prorata ou remboursement ne sera appliqué. Une commission peut se réunir pour statuer sur les cas exceptionnels.

c. Fermeture imposée

Dans le cas d'une fermeture imposée, que ce soit par le gouvernement ou en cas de force majeure, tous les efforts seront faits pour mettre en place un dispositif d'Enseignement à Distance (EAD) dans les meilleurs délais. Les jours d'EAD sont considérés comme des jours d'enseignement effectif et ne peuvent donner lieu à aucun remboursement, total ou partiel.

En cas d'annonce de fermeture tardive ne permettant pas la mise en place immédiate de l'EAD, le temps pris par les équipes pour organiser l'EAD, demeure assimilé à un jour d'enseignement effectif et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.

d. Certificat de scolarité

Un certificat de scolarité sera émis à la demande des familles. Cette démarche suppose que l'enfant fréquente l'école ou participe à l'Enseignement A Distance (EAD) de manière assidue de façon régulière et que la famille soit à jour de ses paiements.

e. Certificat de radiation

Un certificat de radiation sera émis à la demande des familles en cas de départ de l'établissement. Ce certificat ne sera envoyé que si la famille ou l'entreprise est à jour de ses paiements.

V. AUTRES FRAIS

Les tarifs des prestations complémentaires ci-dessous (liste non exhaustive) seront communiqués ultérieurement. Certaines des prestations (comme les activités périscolaires) seront proposées à condition d'avoir un nombre suffisant d'élèves inscrits.

a. Tenue scolaire

Tous les élèves inscrits à La Petite Ecole Ho Chi Minh City doivent obligatoirement porter la tenue scolaire de l'établissement. Le port de cette tenue scolaire est obligatoire pour toutes les classes à partir de la maternelle. Cette tenue doit être portée dans son intégralité. Les élèves qui viendraient à l'école sans tenue scolaire ne seraient pas acceptés en classe.

La tenue scolaire, qui doit être achetée en nombre suffisant pour être portée chaque jour, est à la charge des familles.

b. Frais de cantine

La cantine est obligatoire à La Petite Ecole Ho Chi Minh City. Les plats sont préparés par nos employés et les enfants déjeunent dans la salle de cantine prévue à cet effet. Les enfants ne pourront être exemptés de cantine que sur présentation d'un avis médical.

En cas d'arrivée en cours d'année scolaire, toute semaine entamée sera due et, en cas de départ anticipé, tout trimestre commencé sera facturé.

Le prix de la cantine s'élève pour l'année 2026-2027 à **20 500 000 VND**.

Le règlement de la cantine se fait en un seul paiement avant le 31 mai 2026 avec les frais de scolarité ou par paiement échelonné trimestriel suivant le calendrier suivant.

Période	Facturation	Date limite de paiement	Montant
Trimestre 1	Avant le 31/07/26	15/08/26	8 200 000
Trimestre 2	Avant le 15/11/26	15/12/26	6 150 000
Trimestre 3	Avant le 15/02/27	15/03/27	6 150 000

c. Activités extra-scolaires

Les activités extra-scolaires sont des activités optionnelles proposées par La Petite Ecole Ho Chi Minh City, du lundi au jeudi de 15h30 à 16h30 et le vendredi de 13h à 15h15, animées par des intervenants de l'école ou par des intervenants extérieurs. Les élèves sont pris en charge avant le début de l'activité par l'équipe de l'école. L'inscription se fait par semestre, selon les tarifs communiqués en amont par l'école.

Les inscriptions sont prises en compte sur la base du « premier arrivé, premier inscrit » et la confirmation de l'inscription est conditionnée par des nombres maximum et minimum d'enfants à atteindre.

Une fois l'inscription confirmée, il n'est plus possible d'annuler ou de changer d'activité. Aucun remboursement n'est prévu en cas d'absence à l'activité. Un prorata peut toutefois être consenti au préalable en cas de départ anticipé de l'école, communiqué avant l'inscription aux activités.

d. Garderie

La garderie est un service optionnel proposé par La Petite Ecole Ho Chi Minh City du lundi au jeudi, de 15h30 à 16h30 et le vendredi de 13h00 à 15h15. Ce service est pris en charge par l'équipe de l'école et consiste en des activités extérieures (jeux libres et d'imagination) ou intérieures (jeux de société, bibliothèque, etc.). L'inscription se fait par semestre. Les parents peuvent choisir d'inscrire leur enfant pour un, deux, trois, quatre jours ou cinq par semaine.

Les inscriptions sont prises en compte sur la base du « premier arrivé, premier inscrit » et la confirmation de l'inscription est conditionnée par un nombre maximum et minimum d'enfants à atteindre. Aucun remboursement n'est prévu en cas d'absence ou de départ anticipé de la garderie.

e. Camps de vacances

Plusieurs camps de vacances optionnels sont proposés par La Petite Ecole Ho Chi Minh City. L'inscription se fait selon les tarifs et horaires communiqués en amont par l'école. Les inscriptions sont prises en compte sur la base du « premier arrivé, premier inscrit » et la confirmation de l'inscription est conditionnée par des nombres maximum et minimum d'inscriptions à atteindre. Aucun remboursement n'est prévu en cas d'absence ou de départ anticipé des camps.

f. Transport scolaire

Un service optionnel de transport scolaire est proposé par La Petite Ecole Ho Chi Minh City, via le prestataire extérieur qu'elle a choisi. Le service comprend un ramassage à un point de rassemblement et une dépose à l'école le matin et un ramassage à l'école et une dépose à un point de rassemblement l'après-midi. L'inscription au transport scolaire requiert une demande de devis et d'itinéraire préalables auprès de La Petite Ecole Ho Chi Minh City qui la transférera au prestataire. Le service de transport scolaire est conditionné au nombre de familles intéressées.

Une fois les tarifs et horaires acceptés par les parents, une charte du transport scolaire devra être signée. En cas d'inscription en cours d'année, toute semaine entamée sera facturée. En cas de départ anticipé, tout trimestre commencé sera dû.

VI. CONTRIBUTION AU FONDS DE DOTATION ODYSSEY AVENIR

Il est proposé de contribuer au fonds de dotation Odyssey Avenir qui a pour objectif de financer des actions de solidarité (bourses au mérite sur critères sociaux, aides ponctuelles pour incidents de la vie, etc.) et des projets innovants liés à la responsabilité sociale et environnementale.

Oui, je souhaite participer aux actions du fonds Odyssey Avenir :

- 500 000 VND ☐
- 1 000 000 VND ☐
- Autre montant : ☐

Non, je ne souhaite pas participer : ☐

VII. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES ET AUTORISATION D'UTILISATION DE L'IMAGE (RGPD)

a. Règlement général sur la protection des données

Conformément au Règlement général sur la protection des données (UE 2016/679), l'établissement recueille et traite les données personnelles des familles uniquement dans le cadre de la gestion administrative et financière de la scolarité (facturation, suivi des paiements, bourses, aides éventuelles). Ces données sont strictement nécessaires au traitement des dossiers et sont conservées pour la durée légale de gestion et d'archivage. Elles ne sont accessibles qu'aux personnels habilités de l'établissement et du groupe Odyssey Education, et ne sont transmises à aucun tiers, sauf obligation légale ou accord explicite des familles. Les parents disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de leurs données, qu'ils peuvent exercer en s'adressant par écrit au secrétariat de l'établissement.

b. Droits à l'image et autorisation parentale

Dans le cadre de ses activités de communication interne et externe (site internet, réseaux sociaux, brochures, affiches, newsletters, événements), l'établissement peut être amené à utiliser des photographies ou vidéos sur lesquelles les élèves apparaissent. Cette utilisation nécessite le consentement explicite des parents ou du représentant légal. Les images seront utilisées uniquement à des fins strictement pédagogiques, informatives ou promotionnelles de l'établissement et du groupe Odyssey Education, et ne seront jamais transmises à des tiers sans accord préalable. Les parents peuvent à tout moment retirer leur consentement en s'adressant par écrit au secrétariat.

VIII. ENGAGEMENT FINANCIER

L'acceptation des conditions de ce règlement a été réalisée lors du processus d'inscription via Eduka et son acceptation via la case à cocher vaut signature.